





**BILAN DES EMISSIONS
DE GAZ A EFFET DE SERRE
SCOPE 1 et 2**

ANNEE DE REFERENCE : 2011

ANNEE DE REPORTING : 2018

PRESTATION REALISEE PAR





AGENCE DE ANGERS
RUE CHARLES LACRETELLE
49070 BEAUCOUZE

Tél : 02 41 36 78 00

LA TOQUE ANGEVINE
3 Rue Robert Schuman
ZI Etriché
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

RAPPORT

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES Réglementaire)

RAPPORT 20118983

CLIENT LA TOQUE ANGEVINE

REALISE PAR BENEDICTE TOUMAZEAU

EXEMPLAIRES REMIS 1

A L'ATTENTION DE MME THOMAS

DATE 20 AOUT 2020

APAVE NORD OUEST SAS

Siège social : 51, Avenue de l'Architecte Louis Cordonnier – BP 237
59019 Lille Cedex

Tél. : 03 20 42 76 42 - Fax : 03 20 40 20 26 - Site Internet : www.apave.com

N° Siren : 419 671 425

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	4
2.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE	6
2.1	Renseignements administratifs	6
2.2	Description de l'activité	6
2.3	Périmètre organisationnel	6
2.4	Périmètre opérationnel	7
3.	ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE	9
4.	BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	10
2.5	Emissions	10
2.5.1	Poste 1 : Emissions directes des sources fixes de combustion	10
2.5.2	Poste 2 : Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	10
2.5.3	Poste 3 : Emissions directes des procédés hors énergie.....	10
2.5.4	Poste 4 : Emissions directes fugitives	10
2.5.5	Poste 5 : Emissions directes de la biomasse	11
2.5.6	Poste 6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	11
2.5.7	Poste 7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.....	11
2.6	Bilan	13
2.7	Comparatif Année de référence	15
5.	EMISSIONS EVITEES.....	16
6.	ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES.....	16
7.	COMMENTAIRES SUR LES FACTEURS D'EMISSION	16
8.	SYNTHESE DES ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES.....	16
9.	PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE	19

1. CONTEXTE

Ce bilan des émissions de gaz à effet de serre fournit une évaluation des volumes d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la TOQUE ANGEVINE sur le territoire national et une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions de gaz en application de l'article L229-25 du code de l'environnement.

Ce bilan répond aux obligations réglementaires définis dans les documents de référence :

- **Article L229-25 du code de l'environnement**
- Article 167 de la **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- **Décret n° 2015-1738 du 24 décembre 2015** relatif aux bilans d'émission de gaz à effet de serre
- **Arrêté du 25 janvier 2016** relatif à la plate-forme informatique pour la transmission des bilans d'émission de gaz à effet de serre
- **Ordonnance n° 2015-1737 du 24 décembre 2015** relative aux bilans d'émission de gaz à effet de serre et aux audits énergétiques
- **Note du 11 mai 2016** relative aux évolutions de la réglementation sur les bilans d'émission de gaz à effet de serre en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- **Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011** et **Circulaire du 23 décembre 2011** relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial
- Méthode de réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serres du Ministère dans sa dernière version.
- Base Carbone

➤ **Objectif**

Les objectifs de ce bilan sont :

- D'aboutir à un calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par la personne morale sur les postes étudiés,
- De hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des postes d'émissions,
- D'apprécier la dépendance à l'utilisation des énergies fossiles,
- De proposer pour réduire ces émissions des orientations stratégiques à décliner en plan d'action à court et moyen terme.

➤ **Gaz à effet de serre pris en compte dans le bilan réglementaire**

- CO₂ : Dioxyde de carbone
- CH₄ : Méthane
- N₂O : Protoxyde d'azote
- HFC : Hydrofluorocarbone
- PFC : Hydrocarbures perfluorés
- SF₆ : Hexafluorure de soufre
- NF₃ : trifluorure d'azote

➤ **Sources d'information**

Les sources réglementaires et techniques qui ont permis la réalisation de cette mission sont les suivantes :

- Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre – Version 4 – Oct 2016 – Ministère de l'Environnement et de l'Energie
- Méthode Bilan Carbone Ademe

2. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE

2.1 Renseignements administratifs

⇒ Raison sociale :	LA TOQUE ANGEVINE
⇒ Adresse du siège social :	3 rue Robert Schuman ZI Etriché – 49500 Segre en Anjou Bleu
⇒ Numéro SIREN :	323 438 028
⇒ Code NAF :	1089Z
⇒ Activité :	Fabrication de produits traiteur frais
⇒ Nombre d'établissement :	1
⇒ Nombre de salariés :	745

2.2 Description de l'activité

La Toque Angevine est spécialisée dans la fabrication de produits traiteur frais avec trois activités principales : pizzas, sandwichs et snacks.

Un seul site basé à Segré dans le département du Maine et Loire (49) avec un volume annuel de production de 27000 Tonnes de produits.

La société réalise un chiffre d'affaires de 115 M€.

2.3 Périmètre organisationnel

L'entreprise n'est présente que sur un seul site et ne possède pas d'autre bâtiment mis en location ou loué. Le périmètre organisationnel est donc restreint au site de Segré dans sa totalité.

Le référentiel du ministère sur la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre propose deux modes de consolidation selon la norme ISO 14064-1 permettant de déterminer le périmètre organisationnel : « approche contrôle financier » ou « approche contrôle opérationnel ».

Le **mode de consolidation** retenu est le suivant :

Contrôle financier

Contrôle opérationnel

2.4 Périmètre opérationnel

Il doit être ensuite défini le périmètre opérationnel sur lequel est établi le bilan : à savoir quelles sont les opérations concernées par la génération de gaz à effet de serre dans le cadre des activités de la personne morale et au sein de son périmètre organisationnel défini ci-dessus.

Le site consomme :

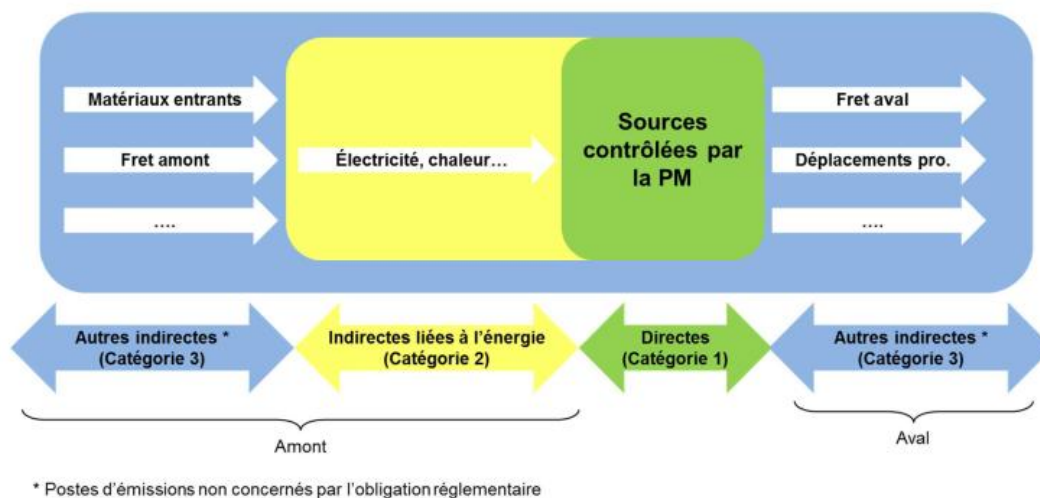
- **Gaz naturel** pour le process industriel (fours) et pour le chauffage et/ou eau chaude sanitaire
- **Gaz propane** pour les chariots élévateurs
- **Gaz butane** pour le laboratoire
- **Carburant diesel** pour quelques véhicules de service
- **Fluides frigorigènes** pour la climatisation de certaines zones
- **CO2** pour le conditionnement des produits finis
- **Emissions fugitives de CH4 et N2O** pour le traitement des eaux usées
- **Electricité** pour la zone bureaux (éclairage, prises de courants, divers,..) et pour le process (production de froid, air comprimé, pompes,...)

Les catégories d'émissions prises en compte par la personne morale sont :

- les **émissions directes** aussi dénommé « **SCOPE 1** »,
- les **émissions indirectes associées à l'énergie** aussi dénommé « **SCOPE 2** ».

La catégorie des autres émissions indirectes n'est pas prise en compte dans ce bilan.

Figure 2 : Schéma des différentes sources d'émissions liées aux activités d'une organisation



Le périmètre opérationnel retenu dans le cadre du présent bilan est le suivant :

Catégorie démissions	N°	Poste d'émissions	Oui	Non	Sources d'émission	Commentaire
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	X		Gaz naturel pour les fours de process	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	X		Véhicules: Gasoil	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	X		Utilisation de CO2 pour l'emballage	
	4	Emissions directes fugitives	X		Systèmes de climatisation et décomposition des déchets d'épuration des eaux usées	
	5	Emissions issues de la biomasse		X		Non Concerné
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	X		Usages électriques (Process, Eclairage, utilités, bureautiques...)	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		X		Non Concerné
Autres émissions indirectes de GES	8	Autres émissions liées à l'énergie		X		Non Concerné
	9	Achats de produits ou services		X		Non Concerné
	10	Immobilisations de biens		X		Non Concerné
	11	Déchets		X		Non Concerné
	12	Transport de marchandise amont		X		Non Concerné
	13	Déplacements professionnels		X		Non Concerné
	14	Franchise amont		X		Non Concerné
	15	Actifs en leasing amont		X		Non Concerné
	16	Investissements		X		Non Concerné
	17	Transport des visiteurs et des clients		X		Non Concerné
	18	Transport de marchandise aval		X		Non Concerné
	19	Utilisation des produits vendus		X		Non Concerné
	20	Fin de vie des produits vendus		X		Non Concerné
	21	Franchise aval		X		Non Concerné
	22	Leasing aval		X		Non Concerné
	23	Déplacements domicile travail		X		Non Concerné
	24	Autres émissions indirectes		X		Non Concerné

3. ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting : l'année sur laquelle les données d'activité sont collectées. C'est une année complète où la personne morale dispose de données représentatives de ses activités.

Année de référence : l'année considérée comme année de suivi des émissions dans le temps et de mesure de l'efficacité des actions mises en œuvre.

ANNEE DE REPORTING	2018
ANNEE DE REFERENCE	2011

4. BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

4.1 Emissions

4.1.1 Poste 1 : Emissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes de sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion des combustibles de toute nature au sein des sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, à savoir des chaudières gaz dans le cas présent.

Gaz naturel

Le gaz naturel est utilisé pour les 6 fours à pizzas, le tunnel de lavage équipé d'un brûleur gaz et l'appoint du ballon d'eau chaude sanitaire équipé d'un brûleur gaz.

Propane

Utilisé pour l'alimentation des chariots élévateurs sur le site.

Butane

Utilisé pour les becs bunsen du Laboratoire.

Depuis 2019, le laboratoire est directement alimenté en gaz naturel, le prochain bilan devra prendre en compte ce changement.

4.1.2 Poste 2 : Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion des carburants de la flotte de l'entreprise : voitures de fonction.

La flotte se compose de **6 véhicules** à fin 2019 : 3 véhicules de fonction et 3 véhicules de société.

Les données d'entrée sont les consommations de carburant pour l'ensemble de la flotte. Le carburant utilisé est à 100% du gazole.

4.1.3 Poste 3 : Emissions directes des procédés hors énergie

Les émissions directes dites de « procédés » proviennent d'activités biologiques, mécaniques, chimiques, ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel.

La mise en sachet des produits finis du site nécessite l'utilisation directe de CO2 pour conserver les aliments.

4.1.4 Poste 4 : Emissions directes fugitives

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement.

Dans le cas présent, ces émissions proviennent de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage ou utilisation de gaz frigorigènes dans les systèmes de refroidissement.

Les émissions de méthane lors de la décomposition anaérobie des déchets est à prendre en compte aussi.

Froid industriel

Les groupes froids pour maintenir les produits à température sont des équipements frigorifiques contenant de l'ammoniac pour fluide frigorigène. Le NH₃ n'a pas de pouvoir de réchauffement global (PRG=0) et ne contribue pas aux émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de ce bilan.

Remarque : Il contribue à l'eutrophisation des milieux et à la formation de particules fines impactant fortement sur la qualité de l'air. Il a donc un impact important sur l'environnement.

Aucune émission n'est donc comptée pour cette production de froid.

Climatisation tertiaire des bureaux de la zone administrative

Le bâtiment administratif comprend de nombreux bureaux équipés d'une climatisation individuelle avec des équipements de type monosplit (unité à l'intérieur type cassettes plafonniers ou murales et unités extérieures).

Vu avec le client, le nombre d'équipements de climatisation est d'une vingtaine d'appareils fonctionnant avec le fluide frigorigène R410a.

Décomposition anaérobie des déchets de station d'épuration des eaux usées

Le site traite ses eaux usées par l'intermédiaire d'une station d'épuration directement sur site. Les déchets de la station produisent par décomposition anaérobie des gaz à effet de serre : N₂O et CH₄.

4.1.5 Poste 5 : Emissions directes de la biomasse

Sans objet.

4.1.6 Poste 6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources. Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité uniquement.

L'électricité est utilisée pour le process: production d'air comprimé, production de froid, pompes, pour les lignes de production et pour les usages tertiaires et domestiques (chauffage, éclairage,...).

Les données collectées sont issues d'un tableau récapitulatif du client (factures du fournisseur d'électricité).

Le calcul des émissions se fait soit par facteur d'émission par usage de l'électricité (éclairage, chauffage, ECS,...), soit avec un facteur moyen vis-à-vis de la production d'électricité en France (2^{ème} méthode utilisée dans le cas présent).

4.1.7 Poste 7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Les émissions indirectes issues de l'approvisionnement en chaleur ou en froid des personnes morales proviennent donc du processus de fabrication de cette chaleur ou de ce froid.

Sans objet.

4.2 Récapitulatif des données saisies

Poste d'émissions	Nature de la source	Données	Commentaires / Sources
Poste 1 : Emissions Combustion	Gaz Naturel	6 966 302 kWh PCS	« Tableau de bord Indicateurs Environnement » Tableau client
	Propane	3 328 kg	256 bouteilles de 13 kg en 2018 « Tableau de bord Indicateurs Environnement » Tableau client
	Butane	208 kg	16 bouteilles de 13 kg en 2018 « Tableau de bord Indicateurs Environnement » Tableau client
Poste 2 : Emissions Carburant Voitures	Gasoil	9 330 Litres	Flotte véhicules « Tableau de bord Indicateurs Environnement » Tableau client
Poste 3 : Emissions Procédés	CO2	32 513 kg	Introduction de CO2 dans les sachets des produits finis Quantité utilisée en 2018 issue du « Tableau de bord Indicateurs Environnement »
Poste 4 : Emissions Directes fugitives	Fluide frigorigène R410A	1.5 kg	Climatisations bureaux Estimation : 20 groupes de 2.5 kWf Fluide R410a (Groupes froid au NH3 non concernés)
	N2O et CH4	179 kg DBO	Décomposition anaérobie des déchets de station d'épuration des eaux usées Valeur issue du « Tableau de bord Indicateurs Environnement »
Poste 5 : Emissions Biomasse	--	--	--
Poste 6 : Emissions Electricité	Electricité	12 341 227 kWh	« Tableau de bord Indicateurs Environnement » Tableau client
Poste 7 : Emissions réseau	--	--	--

4.3 Bilan

Le tableau ci-après expose la situation des émissions de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités de la personne morale sur l'année 2018.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 183	0	3	0	1 186	0	59	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	23	0	0	0	23	1	1	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	33	0	0	0	33	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	3	3	0	2	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	1 238	0	3	3	1 245	1	59	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	487	0	0	0	487	0	49	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	487	0	0	0	487	0	49	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	372	22	2	77	474	1	20	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	372	22	2	77	474	1	20	0	

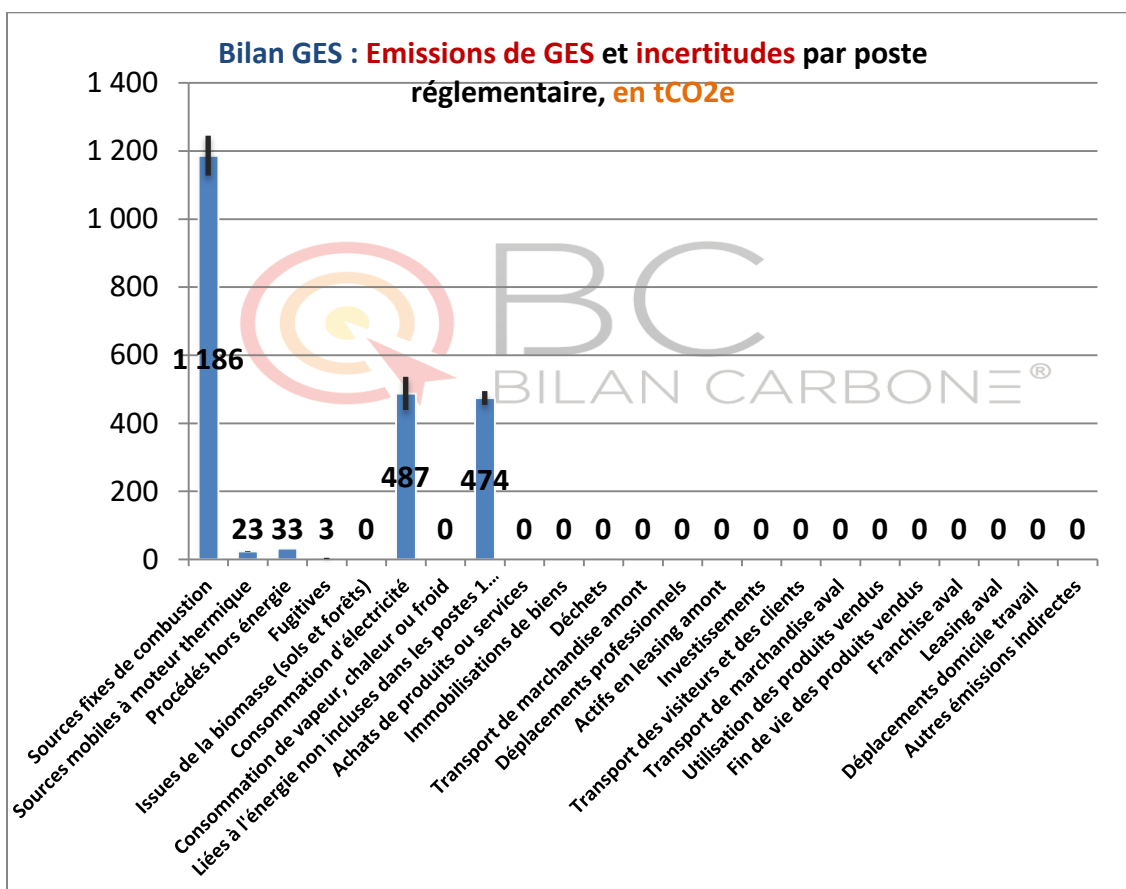
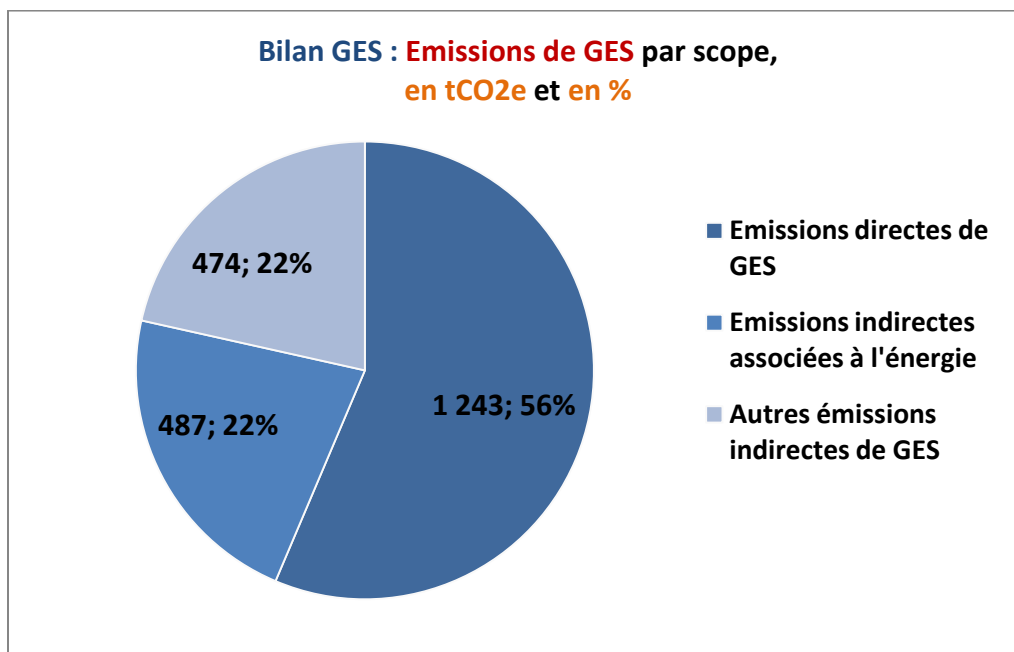
CO₂e : équivalent CO₂

CO₂ b : CO₂ issu de la biomasse

Les émissions générées par la personne morale sont de **1732 tonnes équivalent CO₂** sur l'année de reporting 2018, +/- 108 Tonnes avec l'incertitude (scope 1 et scope 2).

Total des émissions de gaz à effet de serre en 2018 : 1 732 Tonnes CO₂e

La représentation graphique de ces émissions est illustrée dans la figure ci-après.



4.4 Comparatif Année de référence

Chaque année les facteurs peuvent être réévalués, le bilan de l'année de référence doit donc être mis à jour pour être comparé. Cependant, nous n'avons pas les données d'entrée pour 2011. La différence est donc faite sur des facteurs d'émission différents.

Emissions GES (en Tonnes)														
		Année de référence : 2011						Année de reporting : 2018						différence année de référence et année du bilan (TCO2e)
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	
Emissions directes	1	1 854	0	0	0	1 854	0	1 183	0	3	0	1 186	0	-668
	2	0	0	0	0	0	0	23	0	0	0	23	1	23
	3	0	0	0	0	0	0	33	0	0	0	33	0	33
	4	0	19	0	1	20	0	0	0	0	3	3	0	-17
	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	1 854	19	0	1	1 874	0	1 238	0	3	3	1 245	1	-629
Emissions indirectes associées à l'énergie	6					917						487		-430
	7					0						0		0
	Sous total					917						487		-430

5. EMISSIONS EVITEES

Les activités de l'établissement ne font pas l'objet d'émissions évitées tels qu'elles sont définies dans le paragraphe 8.10 de la méthode.

6. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

L'incertitude sur les émissions résulte de la combinaison des incertitudes sur les facteurs d'émissions (FE) données par la Base Carbone et les incertitudes sur les données. Le tableau suivant présente les résultats de ces incertitudes.

	Incertaince		
	% FE	% donnée	kg CO ₂ e
Gaz Naturel	4%	0%	59 928
Propane	4%	0%	501
Butane	4%	0%	32
Gazole	4%	0%	1 206
Emissions fugitives de fluides frigorigène R410A	30%	50%	1 679
CO2	0%	0%	0
CH4 station épuration	50%	50%	0.001
Electricité	8%	0%	51 131
TOTAL			107 T COeq

7. COMMENTAIRES SUR LES FACTEURS D'EMISSION

- Facteurs d'émission et PRG (Pouvoir de Réchauffement Global)

Les facteurs d'émission et les PRG utilisés sont ceux figurant dans la base Carbone[®].

8. SYNTHESE DES ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES

Les actions de réduction ont été discutées avec la personne morale. La synthèse de ces actions est fournie dans le tableau ci-après.

Catégorie	Poste	Actions	Indicateur de suivi	Priorisation ¹	Objectif réduction
Emissions directes de GES	Emissions directes des sources fixes de combustion	Remplacement de l'ancien four restant, plus énergivore que les nouveaux.	Consommation en kWh de gaz par site	3	Non évalué, dépend de l'appareil
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Formation à l' éco-conduite	Ratio Litres/au 100 km	2	-10% sur les consommations de carburant : 2 TCO ₂
	Emissions directes des procédés hors énergie	Aucune action envisagée.			
	Emissions directes fugitives	Collecter les informations de fuite de fluides frigorigènes par type de fluides afin de suivre les consommations due aux fuites.	Kg fluide frigorigène	3	Ne peut être évalué compte tenu de l'estimation du nb d'équipements et leur puissance
	Emissions directes fugitives	Remplacement des équipements de climatisation des bureaux par des équipements moins émetteurs, de type à fluide R32.	Kg fluide frigorigène	2	PRG (pouvoir de réchauffement global) divisé par 2.8 soit 2 TCO ₂ économisé
	Emissions issues de la biomasse	Non Concerné.			

¹ Priorisation :

Niveau 1 : Actions immédiates, permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement.

Niveau 2 : Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions.

Niveau 3 : Actions stratégiques, engageant une modification notable de l'activité.

Catégorie	Poste	Actions	Indicateur de suivi	Priorisation ²	Objectif réduction
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Pompes : remplacement des pompes à vitesse fixe par des pompes à vitesse variable.	Consommation d'électricité	3	Non évalué
		Eclairage : remplacement des sources type fluorescents par des technologies Led au lieu du relamping. Cette action se fera par étape selon les équipements à remplacer. Action déjà initiée.	Consommation d'électricité	3	-40% sur la consommation due à l'éclairage
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non concerné			
Autres émissions indirectes de GES		Non concerné			

² Priorisation :

Niveau 1 : Actions immédiates, permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement.

Niveau 2 : Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions.

Niveau 3 : Actions stratégiques, engageant une modification notable de l'activité.

9. PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le présent bilan avec sa synthèse des actions sera publié sur le site internet de la personne morale et sur le site ADEME.

<http://latoqueangevine.fr>

Pour tout renseignement, les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émission de GES sont les suivantes :

- Responsable du suivi : Mme Anne-Cécile THOMAS
- Fonction : Coordinatrice Environnement
- Adresse : 3 rue Robert Schuman – ZI Etriché – 49500 Segré-en-Anjou-Bleu
- Téléphone : 02 41 94 71 00
- Mail : anne-cecile.thomas@ldc.fr